Version 2.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom de la matière : ZEP ANTARCTICA CMA ICE MELT 49-50LB

Numéro de la matière : N62849C

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Zep Inc.

Adresse : 11627 - 178 Street

Edmonton, Alberta T5S 1N6

Canada

Téléphone : Services de conformité - 877-428-9937

Numéros d'appel d'urgence

Pour toute information sur la : Services de conformité - 877-428-9937

fiche technique

Pour toute urgence médicale : Numéro gratuit 877-541-2016 - Tous les appels sont

enregistrés

Pour toute urgence liée au : CHEMTREC: 800-424-9300 - Tous les appels sont

transport enregistrés.

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Aspect	granuleux
Couleur	vert
Odeur	inodore

Classification SGH

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Éléments d'étiquetage SGH

Pas une substance ni un mélange dangereux.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Version 2.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Concentration [%]
chlorure de calcium	10043-52-4	>= 5 - < 10

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

: Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris

sous les paupières. Protéger l'oeil intact.

Enlever les lentilles de contact.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un

centre anti-poison.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

: Les effets peuvent être retardés, les symptômes peuvent inclure une irritation mineure des yeux ou de la peau.

La surexposition peut provoquer une légère irritation des yeux

ou de la peau.

Avis aux médecins : Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

appropriés

: Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool.

de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction

inappropriés

: Jet d'eau à grand débit

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Version 2.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

Produits de combustion

dangereux

: On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

Méthodes spécifiques : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions d'extinction locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

reieter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et

procédures d'urgence

: Éviter la formation de poussière. Assurer une ventilation adéquate.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Précautions pour la

protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts. Ne pas décharger dans l'environnement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Ramasser et évacuer sans créer de poussière.

Balayer et enlever à la pelle.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Conditions de stockage

sures

: Les installations et le matériel électriques doivent être

conformes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : Oxydants forts

Ne pas entreposer près des acides.

À conserver à l'abri des bases et des alcalis.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
chlorure de calcium	10043-52-4	LMPT	5 mg/m3	CA ON OEL

Mesures d'ordre technique : ventilation efficace dans toutles les zones de traitement

Version 2.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

Protection des mains

Matériel : Gants de protection

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de

travail spécifique.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

> Il doit y avoir accès à de l'eau propre pour se rincer les yeux. Parmi les options : postes ou douches pour se rincer les yeux

ou flacons rince-œil contenant de l'eau pure.

Protection de la peau et du

corps

: Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste

de travail.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect granuleux

Couleur vert Odeur inodore

Seuil olfactif Donnée non disponible

Hq 10, 1 %(en solution aqueuse)

Point de fusion/point de

congélation

: Donnée non disponible

Point d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair

Non applicable

: Donnée non disponible Taux d'évaporation Limite d'explosivité,

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible Pression de vapeur : Donnée non disponible Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité Donnée non disponible

Solubilité(s)

Version 2.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

Hydrosolubilité : soluble

Solubilité dans d'autres

solvants

: non déterminé

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammabilité

: non déterminé

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Stable

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de dangers particuliers à signaler.

Conditions à éviter : Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

Matières incompatibles : Acides forts

Des bases fortes Oxydants forts

Produits de décomposition

dangereux

: Chlorure d'hydrogène gazeux

Chlore

Oxydes de sodium

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets potentiels sur la santé

Condition médicale aggravée : Aucun(e) à notre connaissance.

Symptômes d'une surexposition

: Les effets peuvent être retardés, les symptômes peuvent inclure une irritation mineure des yeux ou de la peau.

La surexposition peut provoquer une légère irritation des yeux

ou de la peau.

Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

Cancérogénicité:

IARC Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

Version 2.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par

IARC.

ACGIH Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme cancérigène possible par ACGIH.

Toxicité aiguë

Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Donnée non disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Version 2.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

octanol/eau

Coefficient de partage: n- : Remarques: Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Produit:

supplémentaire

Information écologique : Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.

> Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transportation Regulation (TDG) / Règlement Pour Le Transport (TMD): (Canada): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES **DANGEREUSES**

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IMDG (Vessel): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES **DANGEREUSES**

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Cargo Air): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES **DANGEREUSES**

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Passenger Air): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES **DANGEREUSES**

Version 2.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 04/28/2025

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: 49 CFR (USA): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Ce produit, tel que livré au consommateur, est conforme aux exigences d'emballage pour l'expédition par transport routier en vertu de la réglementation canadienne sur le Transport des marchandises dangereuses. Les autres classifications relatives au transport indiquées ci-dessus le sont uniquement à titre de référence et ne garantissent pas que l'emballage convient à l'expédition du produit en vertu de ces autres réglementations du transport.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classifié conformément aux critères de risque du RPD et la FS contient tous les renseignements qu'exige le RPD

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA Dans l'inventaire TSCA

LIS Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Pour de plus amples renseignements sur le type de notification exigé pour d'autres régions, veuillez communiquer avec le groupe réglementaire du fabricant.

Légende applicable aux acronymes d'inventaire et aux zones de validité :

TSCA (USA), LIS (Canada), LES (Canada)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

WHMIS - GHS information sur l'étiquette:

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Version:	2.1
Date de révision:	10/01/2023
Date d'impression:	04/28/2025

Nous croyons que les présentes affirmations, informations techniques et recommandations sont fiables, mais elles sont fournies sans garantie d'aucune sorte. Les informations de ce

Version 2.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 04/28/2025

document s'appliquent à ce composant spécifique tel que fourni. Elles peuvent ne pas être valides pour ce matériel si celui-ci est utilisé en combinaison avec n'importe quel autre composant. Il incombe à l'utilisateur de mener ses propres recherches pour déterminer la pertinence et l'applicabilité des informations fournies dans le cadre de ses besoins particuliers. La présente fiche technique a été élaborée par l'organisme des services de conformité désigné pour ce fabricant, fournisseur ou distributeur.